

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

| À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé: | Date               | Heure | Numéro | Département(s) |  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------|--------|----------------|--|
|                                                                                                  | 22.11.2013         | 15:15 | 13.184 | PRÉSIDENCE     |  |
|                                                                                                  | Annule et remplace |       |        |                |  |

**Auteur(s):** Groupe socialiste

**Titre:** Quelles mesures de sécurité pour le vote électronique?

**Contenu:**

Alors que tous les cantons dans lesquels le vote électronique est disponible se remettent en question sur la sécurité d'une telle procédure démocratique, Neuchâtel se repose sur ses acquis et annonce même une extension de cet outil novateur par les tablettes électroniques.

Si nous saluons l'amélioration de l'accès à la démocratie, cela ne doit pas se faire au détriment de cette dernière. En juillet dernier, un hacker a pu pirater le système d'e-voting genevois. Si ses intentions étaient plus scientifiques que criminelles, on ne peut exclure que, tôt ou tard, les cybercriminels s'intéressent à ces plateformes démocratiques. Par ailleurs, suite aux récents scandales des écoutes illégales et de la surveillance électronique des télécommunications pratiquées par certains services de renseignements étrangers, on peut légitimement se poser la question du respect des principes fondamentaux de confidentialité et d'intégrité des votes exprimés virtuellement par les citoyens neuchâtelois dans Guichet Unique.

L'activisme ne prend plus uniquement place dans la rue ou les médias, mais aussi et surtout sur internet, avec des conséquences dramatiques pour l'essence même de notre société: la démocratie. Modifications de résultat, fin de l'anonymat, système défaillant et nécessité d'un nouveau vote: que d'impacts graves sur nos institutions démocratiques.

Alors qu'internet ne cesse de prendre de l'importance dans notre vie quotidienne, la cybercriminalité évolue aussi vite. Sans que la sécurité sur le réseau n'augmente d'autant, par manque de volonté ou de moyens.

Le Conseil d'Etat peut-il réellement nous assurer une parfaite sécurité tout au long de la chaîne de vote, de la machine de l'électeur au résultat final, en passant par le cyberspace? Contrôlons-nous toutes les étapes? Peut-il garantir la confidentialité et l'intégrité du vote électronique dans le canton, en excluant de manière absolue toute possibilité pour des tiers d'accéder ou de modifier les résultats de l'urne virtuelle? Envisage-t-il un renforcement du système actuellement en place? Ou sommes-nous déjà, une fois n'est pas coutume, les meilleurs au niveau suisse?



**Développement:**

L'urgence est demandée:                    oui ☐                    non ☒

L'urgence est demandée:                    oui ☐                    non ☒

L'urgence est demandée:                    oui ☐                    non ☒

[illegible]

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER